

34-24

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 15 - Présents : 10 - Procurations : 3 - Votants : 13

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation

06 septembre 2024

Date d'affichage

06 septembre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt quatre, le 13 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, A M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Pamela GRIDEL, Monsieur Aurélien LEY, Monsieur Quentin ROSSÉ, Monsieur Christian CHOUE, Monsieur Jacques VESIN.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI), M. Sébastien GADOT (donne procuration à M. Fabien BARI), Mme Catherine GRANDCLÉMENT (donne procuration à M. Samuel GOMES).

Absents : M. Azzedine AZZOU, Mme Armelle LE GAL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Pamela GRIDEL

ADMISSION EN NON VALEUR**Délibération N°34-24**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard a transmis à la commune un état des présentations et admissions en non valeur.

Le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement de pièces pour un montant de 2.48 euros et demande en conséquence l'admission en non valeurs de ces créances irrécouvrables. (Liste 6972510032) et d'émettre un mandat à l'article 6541.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

avec :

- Voix POUR : 12
- Voix CONTRE : 0
- Abstention : 1

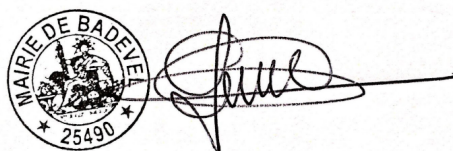
➤ ADMET en non-valeur les créances d'un montant de 2.48 euros.

Fait et délibéré en séance le 13 septembre 2024

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 14 septembre 2024 et publication ou notification le 14 septembre 2024

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES